

ASSOCIATION REGIONALE LA GRUYERE

ASSEMBLEE DES DELEGUES

Procès-verbal no 69
du jeudi 23 mai 2019, à 17 heures, Salle communale et associative, à Charmey

| | |
|------------------------------------|--|
| <u>Présents</u> | : selon listes des présences |
| <u>Président</u> | : M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère |
| <u>Vice-présidente</u> | : Mme Marie-France Roth Pasquier |
| <u>Membres du Comité</u> | : MM. Jean-Pierre Doutaz, Syndic, Gruyères, Pascal Florio, Conseiller communal, Marsens, Mme Johanna Gapany, Conseillère communale, Bulle, MM. Jacques Morand, Syndic, Bulle, Olivier Pharisa, Conseiller communal, Bas-Intyamon, Jean-Marc Piguët, Syndic, Sâles et Bernard Rime, Conseiller communal, Val-de-Charmey |
| <u>Délégués</u> | : les délégués de 25 communes sur les 25 communes que compte le district |
| <u>Secrétaire régionale</u> | : Mme Nadine Gobet |
| <u>Excusée</u> | : Mme Christel Repond-Pharisa, Membre du Comité de direction et Conseillère communale, Corbières |

Ordre du jour :

1. Salutations – Contrôle des présences
 2. Approbation du procès-verbal no 68 de l'Assemblée du 22 novembre 2018
 3. Rapport d'activités et comptes 2018
 - 3.1 Présentation et approbation du rapport d'activités 2018
 - 3.2 Présentation et approbation des comptes 2018 et du rapport de l'organe de révision
 4. Politique foncière active et aménagement du territoire
 - 4.1 Plan directeur régional
 - 4.2 Informations générales sur les échanges de terrain
 5. Structures d'accueil de la petite enfance
 - 5.1 Informations et suite du dossier
 6. Informations
 - 6.1 Etude de faisabilité et d'opportunité d'un processus de fusion de communes
 - 6.2 Centre Sportif et de Loisirs en Gruyère
 - 6.3 Société Télécabine Charmey-Les Dents-Vertes, en Gruyère SA, en liquidation
 7. Divers
-

1. Salutations - Contrôle des présences

M. le Président souhaite la bienvenue à tous les participants à cette Assemblée. Il salue Mesdames et Messieurs les Députés au Grand Conseil, les Syndics, les Conseillères et Conseillers communaux, les membres du Comité de direction de l'ARG, les représentants de la presse ainsi que Mme Nadine Gobet, Secrétaire régionale.

Il remercie la Commune de Val-de-Charmey qui accueille l'Assemblée des délégués dans sa nouvelle salle communale et associative et il donne la parole à M. Etienne Genoud, Vice-syndic.

M. Etienne Genoud adresse ses souhaits de bienvenue et présente sa Commune. Il informe que la Commune de Val-de-Charmey a le plaisir d'offrir l'apéritif qui sera servi après l'Assemblée des délégués de l'Association intercommunale « Sports en Gruyère » qui suit celle de l'ARG.

M. le Président ouvre l'Assemblée et constate la présence de 25 communes sur les 25 communes membres de l'ARG, ce qui représente 110 voix celle du Président comprise. Il relève que l'Assemblée est valablement constituée et apte à prendre des décisions.

M. le Président désigne deux scrutatrices, soit :

- Mme Jeanne Drompt, Conseillère communale de Corbières
- Mme Gabriella Richoz-Bürgi, Conseillère communale de Val-de-Charmey

Il relève que les délégués ont reçu la convocation dans le délai statutaire accompagnée du Rapport d'activités 2018 contenant les comptes 2018.

La convocation a également paru dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg.

Il demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de la convocation et de l'ordre du jour et constate que ce n'est pas le cas.

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée ordinaire du 22 novembre 2018

M. le Président demande si des remarques sont à formuler au sujet du procès-verbal susmentionné et constate qu'il fait l'objet d'aucune remarque. Il passe au vote.

Décision :

Les délégués approuvent à l'unanimité le procès-verbal no 68 du 22 novembre 2018.

3. Rapport d'activités et comptes 2018

3.1 Présentation et approbation du rapport d'activités 2018

M. le Président rappelle que chaque commune a reçu un exemplaire du rapport d'activités 2018 avec la convocation à l'Assemblée. Ce document récapitule les travaux réalisés durant l'année écoulée au sein de l'ARG. Il a été préparé par la Secrétaire régionale, Mme Gobet et approuvé par le Comité de direction lors de sa dernière séance. Il relève que, comme d'habitude, la forme de ce rapport est modeste et que les activités sont de plus en plus importantes.

Il saisit l'occasion pour remercier tout particulièrement Mme Nadine Gobet, Secrétaire régionale, pour la qualité de son travail, sa disponibilité et son efficacité et relève que son activité est importante au sein des divers organes de l'ARG.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** passe au vote.

Décision :
Les délégués approuvent à l'unanimité le rapport d'activités 2018.

3.2 Présentation et approbation des comptes 2018 et du rapport de l'organe de révision

M. le Président rappelle qu'en 2018, la contribution de fonctionnement s'est élevée à Fr. 4.50 par habitant pondérée à raison de 25% de la population légale et de 75% par la population légale x l'IPF. Les comptes 2018 ont été soumis et préparés par la Commission des finances présidée par M. Jacques Morand. Ils ont été approuvés par le Comité de direction et révisés par la Fiduciaire Cuennet Sàrl, à Bulle. Ils laissent apparaître une perte d'exercice de Fr. 53'455.70.

Pour la présentation des comptes, il donne la parole à Mme Nadine Gobet, Secrétaire régionale.

Mme Gobet présente les comptes 2018 en reprenant les différents postes et en donnant des informations.

M. le Président demande s'il y a des questions et constate que ce n'est pas le cas.

En l'absence de la Fiduciaire Cuennet Sàrl, **M. le Président** donne la parole à **Mme Gobet** qui lit le rapport de l'organe de révision.

En l'absence de questions ou remarques, **M. le Président** passe au vote.

Décision :
Les délégués approuvent à l'unanimité les comptes 2018 de l'Association ainsi que le rapport de l'organe de révision, la Fiduciaire Cuennet Sàrl.

4. Politique foncière active et aménagement du territoire

4.1 Plan directeur régional

M. le Président fait savoir que le Plan directeur régional PDR constitue un dossier important pour cette année. Le calendrier imposé à notre mandataire, le Bureau Archam & Partenaires SA, soit une petite année, réclame un engagement conséquent du Comité de direction, du Comité de pilotage, des membres des diverses commissions techniques et de notre secrétariat. Il remercie toutes ces personnes pour leur engagement et fait savoir que le calendrier est tenu.

L'Atelier du futur qui s'est tenu le 12 avril 2019 à Espace Gruyère a permis de réunir quelque 130 personnes autour des thématiques qui constituent le cœur du PDR. Le Bureau Archam & Partenaires SA a analysé l'important travail issu de cette journée afin d'en tirer une synthèse. De cette vision élaborée de manière participative, plusieurs mots-clés sont

ressortis, telle la qualité de vie, l'identité, le développement durable. Ces thématiques placeront des priorités aux mesures qui accompagneront le PDR.

Il est, en effet, ressorti de ces débats, le souci de préserver l'avenir de notre Région au niveau de ce qui en fait aujourd'hui sa qualité, soit ses paysages, son équilibre entre environnement naturel et développement économique. La question de la mobilité a occupé une partie des discussions avec le vœu exprimé de revoir nos priorités en la matière et de réclamer une approche régionale plus volontariste.

Le 7 juin 2019, le Bureau Archam & Partenaires SA fera des propositions aux groupes de travail, notamment avec un premier paquet de mesures concrètes à insérer dans le PDR. Le 26 juin 2019, il reviendra au Comité de pilotage du PDR d'arrêter la vision stratégique et les mesures proposées.

Le Comité de direction, présent lors de cette journée, a également pris en considération les inquiétudes et les besoins d'une large majorité des participants. Il proposera quelques réflexions au point 7 Divers du présent ordre du jour afin de reconsidérer voire - de réorienter les activités de l'ARG, si les délégués l'estiment nécessaire.

4.2 Informations générales sur les échanges de terrain

M. le Président informe les délégués que les procédures d'échange de terrain initiées dans le cadre du moratoire se poursuivent. Une procédure est terminée et cinq autres procédures sont en cours avec des difficultés liées aux délais d'examen de la part de l'Administration cantonale. Les échanges en cours représentent quelque 40'000 mètres carrés. Il rappelle qu'à partir du moment où le Plan directeur cantonal PDCant sera complètement approuvé, les échanges ne pourront plus avoir lieu selon les modalités convenues entre l'ensemble des communes du district.

5. Structures d'accueil de la petite enfance

5.1 Informations et suite du dossier

M. le Président relève que depuis l'Assemblée des délégués de l'automne 2018, le dossier a bien avancé, avec notamment un deuxième sondage sur le taux d'occupation des structures d'accueil. Le niveau moyen a augmenté de quelques points mais reste largement inférieur aux 85% exigés par la loi pour autoriser, dans la durée, un subventionnement communal.

Face aux critiques formulées au sujet de la grille de référence proposée par l'ARG et qui concernent le nombre de paliers, le niveau admis pour le revenu déterminant, l'intégration ou non du prix du repas dans le calcul de la subvention, le Comité de direction a repris le travail et modifié son approche. Des simulations financières ont été effectuées et une nouvelle grille de référence a été suggérée. **M. le Président** remercie les Communes de Bulle, Gruyères et Marsens qui ont accepté de réaliser des simulations avec des cas concrets.

Ces modifications ont été approuvées par le Comité de direction qui propose la procédure suivante :

- organisation prochaine d'une séance d'information avec les structures d'accueil du district de la Gruyère
- présentation des modifications au Service de l'enfance et de la jeunesse SEJ
- séance d'information à toutes les communes du district qui devront ensuite valider ces modalités.

M. le Président rappelle que le Comité de direction est convaincu de la nécessité d'obtenir un minimum d'harmonisation au niveau régional afin de permettre aux parents d'avoir un libre choix de la structure d'accueil. Beaucoup d'énergies ont été dépensées pour parvenir à cet objectif qui semble aujourd'hui à notre portée. Il est clair que pour atteindre ce but, l'unanimité des communes est indispensable. Il rappelle que le SEJ réclame un règlement de portée générale afin de pouvoir mettre en place cette coordination avec une unique grille de référence. Dans la mesure où l'ARG n'envisage pas de modifier ses statuts pour intégrer cette mission dans ses compétences, il sera nécessaire de constituer une association intercommunale pour assumer ce rôle. C'est l'objectif poursuivi par le groupe de travail et le chef de projet qui ont préparé des statuts afin de créer une Association culture et jeunesse pour l'ensemble des communes du district. C'est sous cette égide que la gestion des structures d'accueil pourra se faire, en soulageant grandement les communes qui sont régulièrement soumises à des questions épineuses sur les conditions d'octroi des subventions aux parents. Cette future association, sur laquelle les législatifs communaux seront appelés à se prononcer lors des Assemblées communales de novembre et décembre 2019, permettra à notre district de solliciter des aides cantonales, notamment des fonds régionaux pour la jeunesse et des soutiens financiers pour la création culturelle, aides pour lesquelles une structure politique est indispensable.

6. Informations

6.1 Etude de faisabilité et d'opportunité d'un processus de fusion de communes

M. le Président fait savoir que l'étude de faisabilité d'un processus de fusion est entrée dans sa deuxième et dernière phase, avec la mise en place d'un nouveau groupe de travail appelé à établir des propositions sur l'organisation politique de cette future commune fusionnée. Il rappelle que lors de la première partie, divers groupes de travail se sont prononcés sur la répartition des missions actuellement assumées par les communes. S'il n'a pas été trop difficile de trouver un consensus sur cette répartition, la recherche d'un modèle de gouvernance communale appelée à mettre en œuvre cette organisation a été plus complexe. Le Bureau de l'étude de faisabilité a analysé trois modèles de gouvernance : Lucerne, Lugano et Val-de-Ruz où une délégation a été reçue en visite par le Conseil communal de l'entité de 14 communes fusionnées.

C'est sur la base de ces modèles que le groupe de travail constitué d'une douzaine d'élus communaux, accompagnés par le Secrétaire général de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF, travaille actuellement en veillant au respect de plusieurs besoins : une représentativité de chaque secteur, un système équilibré entre le centre et les périphéries, un système qui tient compte des équilibres politiques existants. Leur rapport est attendu pour le mois de septembre 2019.

D'autre part, un autre groupe de travail, qui comprend le Chef du Service des communes SCom et divers spécialistes, planche sur la commune de 2040. Comment seront nos communes en 2040 avec l'apport de la technologie actuelle et future ? Comment va évoluer la

notion de proximité qui nous est chère à l'avenir, lorsque l'on considère le brassage toujours plus grand de la population ? Quelles seront les prestations dans les domaines en pleine métamorphose de la vie quotidienne comme la mobilité ?

Le Comité de pilotage du projet, composé de tous les syndics, sera informé à la rentrée de ces analyses et des propositions/variantes qui seront mises en forme par le Bureau BDO SA qui conduit ce projet.

Parallèlement à ces réflexions, le Canton - sous l'égide de la DIAF -, conduit des analyses assez proches de celles de l'ARG, raison pour laquelle la DIAF et le SCom ont été associés aux démarches de l'ARG. Les hypothèses actuelles concernant ces nouveaux modèles de gouvernance communale exigent, la plupart du temps, des modifications de la loi sur les communes.

C'est sur la base de tous ces éléments que sera déterminée la suite du processus. Avec la nécessité impérative, si la volonté est d'approfondir le projet, de lancer un grand débat régional avec toute la Région et dans toutes les communes. Ce débat pourrait coïncider avec la mise en œuvre des premières mesures du PDR qui démontreront la nécessité de dépasser les frontières communales pour résoudre les problèmes d'aménagement, de gestion des zones à bâtir, pour trouver des solutions convenables aux questions de mobilité ou aux enjeux énergétiques.

6.2 Centre Sportif et de Loisirs en Gruyère

M. le Président rappelle que, depuis trois ans, le projet du Centre sportif est porté par l'Association intercommunale « Sports en Gruyère » AISG dont l'Assemblée des délégués se tiendra après celle de l'ARG. Il laisse donc au Président de l'AISG le soin d'informer les délégués. L'ARG se réjouit que notre district se dote des infrastructures dont elle a besoin, ceci après une longue période de léthargie liée à des procédures juridiques, à la gestion du recours, puis à la recherche de solutions issues des décisions prises par la justice. Un nouveau projet a émergé, reprenant pour l'essentiel les règles acceptées par les communes. Il sera présenté à la population qui sera, comme cela était prévu initialement, invitée à s'exprimer sur ce projet.

6.3 Société Télécabine Charmey-Les Dents-Vertes, en Gruyère SA, en liquidation

M. le Président relève que l'ARG est directement concernée par la mise en faillite de la Société de Télécabine de Charmey car elle est pour une part propriétaire du télésiège au sein de RMF SA et du Rapido Sky au sein de Télégruyère SA. En tant que propriétaire et en tant qu'association soucieuse des infrastructures touristiques régionales et du développement général de notre district, il est dans intérêt de l'ARG que ces installations, notamment le Rapido Sky, ne demeurent pas à l'arrêt. C'est la raison pour laquelle, **M. le Président** et tout le Comité de direction se sont engagés et s'engagent afin de trouver le plus rapidement possible une société repreneuse.

La situation est complexe et la position de l'ARG a été arrêtée par le Comité de direction :

- Les règles de location des installations seront reconduites en cas de constitution d'une nouvelle société.

- La promesse de participer financièrement au renouvellement de la concession, aujourd'hui suspendue par l'Office fédéral des transports OFT, est maintenue, à la condition que l'ARG obtienne les garanties de la pérennité des installations.

L'ARG, notamment **M. le Président**, œuvrent également avec la Commune de Val-de-Charmey dans la recherche de solutions au niveau de l'aménagement du territoire ceci afin de faciliter une reconversion des activités de loisirs et de tourisme sur la montagne de Vounetze.

7. **Divers**

M. le Président souhaite ouvrir une discussion qui prendra certainement un peu de temps mais qui est nécessaire pour l'avenir de notre Association. Lors de sa dernière séance, le Comité de direction a souhaité, placer sur la table diverses questions qui se posent au niveau du rôle que l'ARG doit jouer dans le développement de notre Région comme au niveau de son fonctionnement, y compris financier.

Cette réflexion est également issue des résultats récoltés lors de la journée que l'ARG a organisée dans le cadre des travaux du PDR. L'Atelier du futur a rassemblé quelque 130 personnes issues de tous les horizons, et notamment de nombreux jeunes qui ont généreusement alimenté les discussions. Les sujets discutés, les thématiques soulevées, les enjeux débattus indiquaient une orientation assez consensuelle. Celle d'un développement régional plus durable, celle d'une Région qui se prend encore mieux en main pour affronter les défis à venir, notamment en termes d'aménagement du territoire, de densification, de mobilité, d'économie d'énergie, du tourisme, de développement économique plus respectueux de l'environnement.

L'énergie qui s'est signalée lors de cet Atelier du futur, les propositions qui ont émergé, la volonté de collaboration démontrée par de nombreux milieux et associations ont également poussé le Comité de direction à imaginer une structure capable de soutenir, dans la durée, la mise en place du PDR. L'ARG a toujours insisté sur le fait qu'un tel instrument ne devait pas se résumer à un alignement de cartes et de mesures, mais qu'il devait être porteur d'un véritable projet régional. Ce projet, encore touffu dans sa vision d'avenir, encore diffus dans ses formes, était clair par la volonté de multiples milieux, associations et sociétés à collaborer avec les autorités afin de faire de la Gruyère un laboratoire de nouvelles idées. Dans le cadre de l'Atelier du futur, de nombreuses discussions se sont concentrées sur des thèmes qui ne sont pas du ressort d'un PDR mais qui sont déterminants pour assurer une qualité de vie.

Le Comité de direction s'est penché sur cette idée et fera prochainement des propositions en sollicitant les associations et les personnes désireuses de s'investir dans un tel projet.

Il s'agit aujourd'hui de réfléchir plus concrètement à l'avenir de l'ARG, de placer le cadre de cette réflexion, des objectifs à atteindre et de déterminer les moyens pour les atteindre. Aussi, **M. le Président** donne la parole à plusieurs membres du Comité de direction.

M. Jacques Morand

L'ARG doit revoir son fonctionnement pour les prochaines années. En effet, depuis plusieurs années, chaque commune contribue aux frais de fonctionnement de l'ARG par 4,50 francs par habitant pondérée à raison de 25% de la population légale et de 75% par la population légale x l'IPF.

Or, depuis sept ans, ces moyens ne suffisent plus, tant les missions confiées à notre association ont augmenté. Dès lors, le niveau des contributions communales doit être revu.

Le fonds d'investissement auquel chaque commune contribue chaque année a permis de nombreuses et belles réalisations depuis sa création en 1997. Or, l'ARG doit également revoir ces règles dans la mesure où celles qui ont permis d'alimenter et de gérer le fonds d'investissement de l'ARG sont limitées dans le temps, soit jusqu'à fin 2020, selon les statuts de l'ARG.

Par conséquent, il s'agit, pour le Comité de direction, de déterminer les infrastructures envisagées et les projets appelés à se réaliser dans la décennie à venir. Il s'agira également d'analyser quelles sont les missions qui attendent l'ARG à l'avenir, car aujourd'hui, le fonctionnement de notre association est réduit à l'essentiel. En effet, depuis ses débuts, l'ARG n'a jamais voulu se doter d'une administration comme en disposent d'autres associations intercommunales. L'ARG n'a pas de personnel, de location ou de matériel propre. Le mandat de secrétariat confié à la FPE a toujours parfaitement fonctionné, même lorsque l'ARG a souhaité, il y a trois ans, mettre à disposition des communes les services d'une juriste à 50%, laquelle a été engagée par la FPE. Il fait savoir que les besoins s'annoncent différemment pour l'avenir.

Mme Marie-France Roth Pasquier

Parmi les missions que les régions devront assumer dès l'année prochaine, un certain nombre concerne l'aménagement du territoire. Le Plan directeur cantonal PDCant qui vient d'être approuvé par la Confédération a défini de multiples et nouvelles missions à remplir par les régions. Lors de l'Assemblée des délégués qui s'est tenue le 22 novembre 2018, à Vaulruz, Mme Papi, Cheffe du Service des constructions et de l'aménagement SeCA, a présenté ces nouvelles charges régionales, dont la gestion des zones ne constitue qu'une petite partie des tâches. L'ARG devra se doter d'une force de travail – qui reste encore à définir – et qui sera également chargée de mettre en œuvre le PDR qui a été voulu dans une forme ramassée, concentrée sur un certain nombre de missions et de mesures à réaliser à l'échelle régionale. Ce PDR est appelé à se renouveler en fonction de l'évolution du district, afin de répondre au plus près aux besoins.

Le Comité de direction a d'ores et déjà entamé des discussions avec les responsables de l'Association MOBUL afin de mesurer quelles sont les synergies qu'il serait possible de mettre en place. Dans la mesure où les communes vont perdre des compétences en matière d'aménagement du territoire, on peut également envisager qu'un spécialiste - qui pourrait être engagé par l'ARG - puisse soutenir les communes dans ces tâches, notamment pour celles où l'activité dans ce domaine sera considérablement restreinte.

M. Olivier Pharisa

Le PDR en cours de réalisation est appelé - le Comité de direction en est convaincu -, à transformer le rôle de notre association qui sera appelée à assurer le suivi de nombreuses mesures dont la gestion s'impose au niveau régional. Il est des domaines dont les enjeux dépassent clairement les limites communales et où l'efficacité des réponses à apporter se situe au niveau régional.

Il s'agit notamment du domaine complexe de la mobilité. C'est probablement l'un des enjeux parmi les plus importants du prochain PDR. Enjeu capital pour l'agglomération bien sûr, mais enjeu important pour toute la région. Et les changements qui s'annoncent sont indispensables pour assurer une qualité de vie à la Région, pour lui permettre de conserver des liens efficaces avec les régions voisines et les pôles que sont Lausanne ou Berne.

Qu'il s'agisse de mobilité pendulaire ou de mobilité touristique, cette mobilité doit évoluer vers de la multimodalités, vers des formes nouvelles : mobilité douce, itinéraires cyclables, projet tram-train, meilleure fréquence des horaires pour les vallées latérales, dernier kilomètre de manière plus autonome, covoiturages, stratégie de stationnement coordonné, nouvelles infrastructures de parkings d'échanges. Il revient à la Région de porter ces projets et de les coordonner.

M. Pascal Florio

L'ARG doit donc réfléchir à la manière avec laquelle elle pourra mettre en œuvre les mesures que le PDR contiendra dans ce domaine capital de la mobilité.

Mais le Comité de direction a également désigné un autre domaine où la collaboration entre toutes les communes pourrait être profitable à toute la Région et à son image vers l'extérieur. Il s'agit du domaine de l'énergie. Beaucoup d'efforts sont réalisés et beaucoup d'initiatives sont conduites au niveau local. Mais là encore, l'ARG est persuadée que la Région peut soutenir les démarches et coordonner les efforts pour gagner en efficacité, notamment dans le domaine spécifique des économies d'énergie. Plusieurs communes sont dotées du label « Cité de l'énergie », mais il reste beaucoup à faire.

Le Comité de direction souhaite poursuivre les réflexions présentées ce soir. Elles sont encore à l'état d'ébauche, mais il est persuadé que la réalisation d'un PDR coïncidera avec des décisions à prendre en matière de gouvernance de notre association, et que cela constitue une excellente occasion de réorienter la Région, selon la claire volonté qui s'est manifestée lors des Etats généraux et de l'Atelier du futur.

M. le Président demande s'il y a d'autres points à soulever et constate que la parole n'est pas demandée.

Il tient à remercier ses collègues du Comité de direction pour cette année passée en leur compagnie. Ce fut une année très enrichissante et portée par de nombreux projets. Il tient également à remercier la Commune de Val-de-Charmey pour son accueil et il souhaite - à tous - une bonne soirée.

Pour les délégués de l'ARG qui sont également délégués de l'ASIG, il les informe qu'il y a une petite pause de 15 minutes, avant le début de l'Assemblée de l'ASIG.

L'Assemblée est levée à 18 heures 45.

Association Régionale la Gruyère

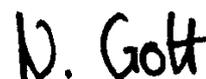
Le Président :

Patrice Borcard, Préfet



La Secrétaire régionale :

Nadine Gobet



Bulle, le 11 juin 2019/pg

Distribution : - Mmes et MM. les délégués
- Conseils communaux
- Comité de direction